|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | FCAJ/71/6**ORIGINAL :** anglaisDATE : 2 mars 2015 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES |
| Genève |

Comité administratif et juridique

Soixante et onzième session
Genève, 26 mars 2015

Échange ET uTILISATION DE LOGICIELS eT D’ÉquipEmentS

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Résumé analytique

 L’objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant l’échange et l’utilisation de logiciels et d’équipements.

 Le CAJ sera invité :

 a) à prendre note du fait que le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire, a adopté la révision du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/4);

 b) à noter que les débats sur l’inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivront au sein du TWC, sous réserve de la conclusion des débats sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits;

 c) à examiner la proposition de révision du document UPOV/INF/16/4 concernant l’inclusion d’informations sur l’utilisation de logiciels par les membres de l’Union compte tenu des observations formulées par le TC, comme indiqué dans l’annexe I du présent document;

 d) à prendre note du fait que, sous réserve de l’accord du TC et du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/5 “Logiciels échangeables” sera présentée pour adoption par le Conseil à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra le 29 octobre 2015;

e) à noter que le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire, tenue à Genève le 16 octobre 2014, a adopté le document UPOV/INF/22/1 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”;

 f) à examiner les informations figurant dans l’annexe II du présent document en vue de leur inclusion dans le document UPOV/INF/22; et

 g) à prendre note que, sous réserve de l’accord du TC et du CAJ, un projet de document UPOV/INF/22 concernant les logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union sera présenté pour adoption par le Conseil à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra le 29 octobre 2015.

 Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document :

 CAJ : Comité administratif et juridique

 TC : Comité technique

 TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

 TWP : Groupes de travail techniques

#

 Le présent document est structuré comme suit :

Résumé analytique 1

OBJET 2

Document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”. 2

Document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” 4

# OBJET

 L’objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux concernant l’échange et l’utilisation de logiciels et d’équipements.

# Document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”.

## Révision du document UPOV/INF/16

 Le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire[[1]](#footnote-2), a adopté la révision du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/4) sur la base du document UPOV/INF/16/4 Draft 1.[[2]](#footnote-3)

 Le CAJ est invité à prendre note du fait que le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire, a adopté la révision du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” (document UPOV/INF/16/4).

## Logiciels proposés pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables”

 La procédure d’examen des logiciels proposés pour inclusion dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” est décrite comme suit dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” :

“2. Procédure à suivre pour inclure des logiciels

“Les logiciels qu’il est proposé d’inclure dans le document UPOV/INF/16 par les membres de l’Union sont tout d’abord soumis pour examen au Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC). En fonction des logiciels présentés et de l’expérience des membres de l’Union, le TWC formule une recommandation au Comité technique (TC) en ce qui concerne la mention éventuelle de ces logiciels dans le document UPOV/INF/16. Si le TC et le Comité administratif et juridique (CAJ) formulent une recommandation positive, les logiciels seront mentionnés dans un projet de document UPOV/INF/16, qui sera examiné par le Conseil en vue de son adoption. Le document UPOV/INF/16 est adopté par le Conseil.”

### Logiciel SISNAVA

 Le TWC, à sa trente‑deuxième session, tenue à Helsinki (Finlande) du 3 au 6 juin 2014, a suivi un exposé par voie électronique d’un expert du Mexique sur le logiciel SISNAVA, tel qu’il figure à l’annexe V du document TWC/32/7. Le TWC est convenu que la procédure de calcul des différences pour la distinction des variétés devrait tenir compte du fait que les différences de notes dans les caractères PQ ne correspondent pas à la taille de la différence phénotypique. Le TWC est convenu que les débats sur l’inclusion du logiciel SISNAVA dans le document UPOV/INF/16 devraient se poursuivre, sous réserve de la conclusion des débats menés par le TWC sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits (voir le paragraphe 87 du document TWC/32/28 “Report”).

 *Le CAJ est invité à prendre note que les débats sur l’inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivront au sein du TWC, sous réserve de la conclusion des débats sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits.*

## Informations sur l’utilisation par les membres

 La section 4 du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” est ainsi libellée :

“4. Renseignements sur l’utilisation des logiciels par les membres de l’Union

“4.1 Une circulaire est diffusée aux membres de l’Union chaque année, en vue de les inviter à donner des renseignements sur leur utilisation des logiciels figurant dans le document UPOV/INF/16.

“4.2 Les renseignements sur l’utilisation des logiciels par les membres de l’Union sont indiqués dans les colonnes ‘Membre(s) de l’UPOV utilisant le logiciel’ et ‘Application par l’(les) utilisateur(s)’. En ce qui concerne la colonne “Application par l’(les) utilisateur(s)”, les membres de l’Union peuvent indiquer, par exemple, les cultures ou les types de cultures pour lesquels les logiciels sont utilisés.”

 Le 10 décembre 2014, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E‑14/303 auprès des personnes désignées par les membres de l’Union faisant partie du TC, les invitant à donner ou actualiser des informations sur l’utilisation des logiciels mentionnés dans le document UPOV/INF/16. Les informations reçues de l’Uruguay en réponse à cette circulaire sont reproduites dans l’annexe I du présent document.

 Sous réserve de l’accord du TC, à sa cinquante et unième session, et du CAJ, à sa soixante et onzième session, un projet de document UPOV/INF/16/5 “Logiciels échangeables” sera présenté pour adoption par le Conseil, à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 29 octobre 2015.

 Le CAJ est invité :

a) à examiner la proposition de révision du document UPOV/INF/16/4 concernant l’inclusion d’informations sur l’utilisation de logiciels par les membres de l’Union compte tenu des observations formulées par le TC, comme indiqué dans l’annexe I du présent document; et

b) à prendre note du fait que, sous réserve de l’accord du TC et du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/5 “Logiciels échangeables” sera présenté pour adoption par le Conseil à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra le 29 octobre 2015.

# Document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”

## Adoption du document UPOV/INF/22/1

 Le TC, à sa cinquantième session[[3]](#footnote-4), et le CAJ, à sa soixante‑neuvième session[[4]](#footnote-5), sont convenus de proposer le document UPOV/INF/22 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union” pour adoption par le Conseil à sa quarante‑huitième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 16 octobre 2014[[5]](#footnote-6).

 Le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire[[6]](#footnote-7), a adopté le document UPOV/INF/22/1 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”, sur la base du document UPOV/INF/22/1 Draft 1, et a pris note du plan concernant la diffusion d’une circulaire aux personnes désignées par les membres de l’Union faisant partie du TC, les invitant à fournir des renseignements sur les logiciels et les équipements non personnalisés utilisés par les membres de l’Union[[7]](#footnote-8).

 Le CAJ est invité à prendre note du fait que le Conseil, à sa quarante‑huitième session ordinaire, tenue à Genève le 16 octobre 2014, a adopté le document UPOV/INF/22/1 “Logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union”.

## Logiciels et équipements qu’il est proposé d’inclure dans le document UPOV/INF/22

 La procédure d’examen des logiciels et des équipements qu’il est proposé d’inclure dans le document UPOV/INF/22 est décrite comme suit dans le document UPOV/INF/22/1 :

“2.1 Les logiciels/équipements qu’il est proposé d’inclure dans le présent document par les membres de l’Union sont, dans un premier temps, présentés au TC.

“2.2 Le TC décidera s’il convient de :

1. proposer d’inclure les renseignements dans le document;
2. solliciter des orientations supplémentaires à d’autres organes concernés (comme le CAJ et les TWP par exemple); ou
3. proposer de ne pas inclure les renseignements dans le document.

“2.3 Au cas où le TC et, ultérieurement, le CAJ font une recommandation positive, la liste des logiciels/équipements sera incorporée dans un projet du document, pour adoption éventuelle par le Conseil.”

 Le 10 décembre 2014, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E‑14/303 aux personnes désignées par les membres de l’Union faisant partie du TC, les invitant à fournir des renseignements pour le document UPOV/INF/22. Les informations reçues de la Croatie, de l’Allemagne, d’Israël, de la Corée et de l’Uruguay en réponse à la circulaire sont reproduites dans l’annexe II du présent document.

 Sous réserve de l’accord du TC, à sa cinquante et unième session, et du CAJ, à sa soixante et onzième session, un projet de document UPOV/INF/22/2 sera présenté pour adoption par le Conseil, à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra le 29 octobre 2015.

 Le CAJ est invité

a) à examiner les informations figurant dans l’annexe II du présent document en vue de leur inclusion dans le document UPOV/INF/22; et

b) à prendre note que, sous réserve de l’accord du TC et du CAJ, un projet de document UPOV/INF/22 concernant les logiciels et équipements utilisés par les membres de l’Union sera présenté pour adoption par le Conseil à sa quarante‑neuvième session ordinaire, qui se tiendra le 29 octobre 2015.

[Les annexes suivent]

PROPOSITION DE RÉVISION DU DOCUMENT UPOV/INF/16 “LOGICIELS ÉCHANGEABLES”

(Les informations concernant l’utilisation des logiciels fournies par l’Uruguay en réponse à la circulaire E‑14/303 apparaissent en surligné)

a) Administration des demandes

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Nom du programme | Langage de programmation | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Condition de la fourniture | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel | Application par l’(les) utilisateur(s) |
| 24 oct. 2013 | ZAJVKA | SQL Windows | Informations sur les demandes (nom et adresse des déposants, dénomination proposée, date de la demande, etc.) et enregistrement (dénomination, date de l’enregistrement). | Fédération de Russie : Commission d’État de la Fédération de Russie pour l’examen et la protection des obtentions végétales,Valentin Sherbina,chef du département informatiqueE-mail : gossort@gossort.com  | Disponible en russe seulement. | RU | toutes les plantes cultivées |
|  |  |
| 16 oct. 2014 | SIVAVE | Base de données :Mysql 5.1Version PHP 2.5.9Ajax.Javascript.Les protocoles sont intégrés à des Applets Java et plusieurs archives Java (JARS).Compléments :Zend Optimizer 3.3Créateurs :Zend StudioScript Case | Permet la diffusion en temps réel de l’état d’avancement de la procédure concernant les demandes de droits d’obtenteur au Mexique. | Mexique :E-mail : enriqueta.molina@snics.gob.mx/eduardo.padilla@snics.gob.mx | Demande écrite et justification du besoin d’utilisation. | MX | toutes les plantes cultivées |
|  |  |

b) Systèmes de demande en ligne

c) Vérification des dénominations variétales

d) Conception des essais DHS et analyse des données

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Nom du programme | Langage de programmation | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Condition de la fourniture | Membre(s) de l’UPOV utilisant le logiciel | Application par l’(les) utilisateur(s) |
| 21 oct. 2010 | DUSTNT | FORTRAN 90 | Programme général pour analyser les données recueillies lors des essais DHS. Comprend des fonctions pour l’analyse COY et une large gamme de techniques d’analyse à variables multiples. | Royaume‑Uni :Mme Sally Watson E-mail : sally.watson@afbini.gov.uk  |  | GB | Graminées, pois (fourrager et potager), navet, chou‑navet, oignon, choux de Bruxelles, colza oléagineux d’hiver, betterave à sucre, féverole à petits grains, colza oléagineux de printemps, choux, lin oléagineux |
| CZ | Colza oléagineux, graminées et luzerne |
| EE | Graminées et légumineuses |
| KE | Maïs |
| VN | Maïs, fleurs, riz, tomate, pomme de terre, soja, plantes potagères et autres variétés |
| 21 oct. 2010 | GAIA | Windev | Établit des comparaisons entre les variétés pour la gestion des collections de reference | France : E-mail :christophe.chevalier@geves.fr |  | FR | Sorgho, betterave à sucre, maïs, blé, orge, avoine, colza, tournesol, triticale, pois |
| CZ | Maïs, blé, orge, avoine et pois |
| HR | Orge, maïs, soja, blé |
| UY | Sorgho, betterave à sucre, maïs, blé, orge, avoine, colza, tournesol, triticale, pois |

e) Enregistrement et transferts des données

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Nom du programme | Langage de programmation | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Condition de la fourniture | Membre(s) de l’UPOV utilisant le logiciel | Application par l’(les) utilisateur(s) |
| 21 oct. 2010 | SIRIUS | Windev | Logiciel de saisie portable | France : E-mail :christophe.chevalier@geves.fr  |  | FR | Sorgho, betterave à sucre, maïs, blé, orge, avoine, colza, tournesol, triticale, pois, graminées |

f) Analyse d’images

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Nom du programme | Langage de programmation | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Condition de la fourniture | Membre(s) de l’UPOV utilisant le logiciel | Application par l’(les) utilisateur(s) |
| 24 oct. 2013 | AIM | Windows | Logiciel de traitement d’images | France : E-mail : christophe.chevalier@geves.fr  |  | FR | Colza, tournesol, hortensia, lin textile, pois, carotte, maïs, blé d’hiver, orchidées |

g) Données biochimiques et moléculaires.

[L’annexe II suit]

PROPOSITION DE RÉVISION DU DOCUMENT UPOV/INF/22/1 “LOGICIELS ET ÉQUIPEMENTS UTILISÉS PAR LES MEMBRES DE L’UNION”

(Informations fournies par la Croatie, l’Allemagne, Israël, la Corée et l’Uruguay en réponse à la circulaire E‑14/303)

a) Administration des demandes

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Titre des logiciels/équipements | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel/équipement | Application par l’(les) utilisateur(s) |
|  | Données de procédure | Base de données contenant des données administratives sur les variétés végétales | Office fédéral pour la protection des obtentions végétalesE-mail :uwe.meyer@bundessortenamt.de | DE | Employés de l’Office fédéral pour la protection des obtentions végétales et demandeurs |
|  | MS Office Professional Plus 2010 | Gestion des demandes et base de données |   | IL |  |
|  | Access |  |   | UY |  |

b) Systèmes de demande en ligne

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Titre des logiciels/équipements | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel/équipement | Application par l’(les) utilisateur(s) |
|  | Demandes électroniques | Demandes électroniques pour la protection des obtentions végétales et approbation comportant une signature électronique qualifiée | Office fédéral pour la protection des obtentions végétalesE-mail :uwe.meyer@bundessortenamt.de  | DE | Demandeur |
|  | PDF  |  |   | UY |  |

c) Vérification des dénominations variétales

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Titre des logiciels/équipements | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel/équipement | Application par l’(les) utilisateur(s) |
|  | Vérification des dénominations variétales | Vérification des dénominations variétales dans les procédures nationales sur la base des règles phonétiques en complément de l’examen OCVV | Office fédéral pour la protection des obtentions végétalesE-mail :uwe.meyer@bundessortenamt.de  | DE | Employés de l’Office fédéral pour la protection des obtentions végétales |

d) Conception des essais DHS et analyse des données

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Titre des logiciels/équipements | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel/équipement | Application par l’(les) utilisateur(s) |
|  | Catalogue | Planification des cultures, saisie des données, établissement de listes, programme de distinction,méthodes COYD et COYU, description variétale | Office fédéral pour la protection des obtentions végétalesE-mail :uwe.meyer@bundessortenamt.de  | DE | Employés de l’Office fédéral pour la protection des obtentions végétales |
|  | GAIA; INFOSTAST | Étude et analyse de résultats |  | UY |  |

e) Enregistrement et transferts des données

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Titre des logiciels/équipements | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel/équipement | Application par l’(les) utilisateur(s) |
|  | Mobida | Saisie mobile des données avec prise en charge du plan et transfert des données au PC | Office fédéral pour la protection des obtentions végétalesE-mail :uwe.meyer@bundessortenamt.de  | DE | Employés de l’Office fédéral pour la protection des obtentions végétales |
|  | PANASONIC CF‑U1 TOUGHBOOK | Enregistrement des données | CroatieE-mail : bojan.markovic@hcphs.hr | HR | Maïs |
|  | Motorola MC55A0 PDA | Collecte des données pour les essais DHS en plein champ |  | IL |  |

f) Analyse d’images

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Titre des logiciels/équipements | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel/équipement | Application par l’(les) utilisateur(s) |
|  | Analyse d’images | Mesure automatique des caractères des feuilles dans différentes variétés végétales | Office fédéral pour la protection des obtentions végétalesE-mail :uwe.meyer@bundessortenamt.de  | DE | Employés de l’Office fédéral pour la protection des obtentions végétales |

g) Données biochimiques et moléculaires

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de l’inclusion | Titre des logiciels/équipements | Fonction (bref résumé) | Source et personne à contacter | Membre(s) de l’Union utilisant le logiciel/équipement | Application par l’(les) utilisateur(s) |
|  | NTSYSpc (version 2.21m) | Programme d’analyse des données à variables multiples | Applied Biostatistics, Inc. | KR | Analyse par regroupement pour l’élaboration de marqueurs ADN |

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Tenue à Genève le 16 octobre 2014. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le paragraphe 25 du document C/48/21 “Compte rendu des décisions”. [↑](#footnote-ref-3)
3. Tenue à Genève, du 7 au 9 avril 2014 [↑](#footnote-ref-4)
4. Tenue à Genève le 10 avril 2014 [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir le paragraphe 110 du document TC/50/36 “Compte rendu des conclusions” et le paragraphe 41 du document CAJ/69/13 “Compte rendu des conclusions” [↑](#footnote-ref-6)
6. Tenue à Genève le 16 octobre 2014 [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir le paragraphe 26 du document C/48/21 “Compte rendu des décisions” [↑](#footnote-ref-8)